**COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 02 2023**

L’an deux mille vingt-trois et vingt-deux février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre TAURINYA, Maire.

**Date de la convocation**

**15/02/2023**

**Date d'affichage**

**15/02/2023**

**Membres afférents au Conseil Municipal : 15**

**Membres présents : 13**

**Qui ont pris part à la délibération : 15**

**Étaient présents** : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES , Mme Christelle OGOZALY, Mme Maryse CHARVIEUX, M Nicolas BENNES, Mme Séverine MARCHETTI, M Vincent MANUGUERRA, Mme Laurence DJERROUD, Mme Bérangère RIVOALLAN, M Marc MALAVAUD, M Gilles COSTE

**Absents ayant donné procuration :**

Mme ALCON a donné procuration à Mr PACCIANUS.

Mme GIRAULT a donné procuration à Mr COMMES.

**Absents** : Neant

**Secrétaire de séance** : Mme Nicolas BENNES,

La règle du quorum est respectée.

**OUVERTURE DE LA SEANCE : 18h32**

M le maire rappelle que le compte rendu de la séance du 25/01/2023a été communiqué par mail à tous les conseillers municipaux. Aucune observation n’a été formulée

***Le compte rendu de la séance du 25/01/2023* *est validé à l'unanimité des membres votants et représentés***.

1. **AUTORISATION A L’ADHESION DE LA COLLECTIVITE AFFILIEE AU CDG66 BROUILLA A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (M.P.O)**

Le Maire propose d’adhérer à la médiation préalable obligatoire et sollicite l’autorisation du conseil pour signer la convention.

**Considérant** la délibération 442018 prise le 20 juin 2018 par le conseil municipal pour que la commune participe à la phase d’essai.

Le conseil Municipal OUÏ l’exposé de M le Maire, et après en avoir valablement débattu,

**À l’unanimité** des membres votants ou représentés,

***Accepte le principe d’adhérer à la médiation préalable.***

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **REMANIEMENT DE LA COMMISSION ELECTORALE POUR MAI 2023**

**M le Maire rappelle à l’assemblée** les démissions survenues au cours des derniers mois, ainsi que les élections qui sont prévues en mai 2023,

M le Maire explique qu’ un remaniement de la commission électorale est nécessaire, il précise que les membres choisis pour cette commission doivent remplir deux critères spécifiques :

* ne pas détenir de délégation
* ne pas être adjoint.

Les conseillers municipaux OUÏ l’exposé de M le Maire, et après en avoir valablement débattu ;

Ont été désignés candidats à la commission électorale :

Mme OGOZALY

Mr MANUGUERRA

Mme MARCHETTI

Mme RIVOALLAN

Mme DJERROUD

Les conseillers désignés ont accepté la proposition de M le Maire

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **creation d’une commission de travail pour la realisation d’un atlas pour la biodiversite communale**

L’Office Français de la Biodiversité (OFB) lance chaque année un appel à projet afin d’aider financièrement les collectivités pour la création d’un atlas de la biodiversité communale. L’atlas de la biodiversité communale établit une cartographie ayant vocation à être intégrée dans les projets d’aménagement. Elle permet grâce à un inventaire naturaliste de connaître et préserver son patrimoine culturel.

Afin de sensibiliser les habitants et de protéger les espaces naturels, M le Maire propose la création d’une commission de travail pour l’élaboration d’un atlas pour la biodiversité communale (ABC).

Cet atlas sera un outil d’aide à la décision pour la commune et facilitera l’intégration des enjeux de biodiversité dans ses démarches d’aménagement et de gestion.

**Le conseil Municipal OUÏ l’exposé de M le Maire**, et après en avoir valablement débattu, **approuve** la création d’une commission de travail pour la réalisation d’un Atlas de la biodiversité communale.

La commission sera composée des membres suivants :

-Mme CHARVIEUX

-Mr PACCIANUS

-Mme OGOZALY

-Mr BENNES

-Mr MANUGUERRA

-Mme MARCHETTI

-Mr COSTE

Les missions de cette commission seront la collecte et la synthèse à l’aide d’un inventaire de la biodiversité (faune et flore) présente sur le territoire communal.

Mme CHARVIEUX ajoute qu’un herbier du siècle dernier se trouve à la bibliothèque et qu’il pourrait être un outil pour l’élaboration de ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **demande de subvention a l’etat (detr) salles associatives**

Le Conseil municipal, OUI l’exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**À l’unanimité** des membres votants ou représentés,

* **ACCEPTE** de demander une aide auprès de l’Etat, au titre de la DETR 2023 pour le projet **de CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES ET SPORTIVES.**
* **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **demande de subvention a l’etat (dsil) salles associatives**

Le Conseil municipal, OUI l’exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**À l’unanimité** des membres votants ou représentés,

* **ACCEPTE** de demander une aide auprès de l’Etat, au titre de la DSIL 2023 pour le projet **de CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES ET SPORTIVES.**
* **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **demande de subvention a l’agence nationale du sport salles associatives**

Le Conseil municipal, OUI l’exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**À l’unanimité** des membres votants ou représentés,

* **ACCEPTE** de demander une aide auprès de l’Agence Nationale du Sport pour le projet **de CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES ET SPORTIVES.**
* **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **demande de subvention au departement (ait,ades) salles associatives**

Le Conseil municipal, OUI l’exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**À l’unanimité** des membres votants ou représentés,

* **ACCEPTE** de demander une aide auprès du Département au titre de l’ADES 2023 pour le projet **de CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES ET SPORTIVES.**
* **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **demande de subvention a la region salles associatives**

Le Conseil municipal, OUI l’exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**À l’unanimité** des membres votants ou représentés,

* **ACCEPTE** de demander une aide auprès de la Région pour le projet **de CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES ET SPORTIVES.**
* **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **Demande de subvention à la region au titre de l’aide regionale aux communautes de communes et aux communes pour l’achat de vehicules electriques**

Le Conseil municipal, OUI l’exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**À l’unanimité** des membres votants ou représentés,

**ACCEPTE** de demander une aide auprès de la Région au titre de l’Aide Régionale aux Communautés de Communes et aux Communes pour **l’achat de véhicules électriques.**

* **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNE PAR LE FSE DU COLLEGE PAUL LANGEVIN**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M le Maire, et après en avoir valablement débattu se prononce selon le vote ci-après :

**CONTRE : 14**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 1**

***Le Conseil municipal DECIDE*** à la majorité des membres présents ou représentés, **de ne pas donner de participations financières** aux projets pédagogiques du Foyer socio-éducatif du collège Paul Langevin à ELNE.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNE PAR FRANCE AVC66**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE à l’unanimité de ne pas subventionner** l’Association France AVC66.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **DEMANDE DE PRET DE SALLE PAR L’ASSOCIATION ESPOIR POUR LES ENFANTS DU LAOS ET ASCAL**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M le Maire, et après en avoir valablement débattu se prononce selon le vote ci-après :

**CONTRE : 13**

**ABSTENTION : 2**

**POUR : 0**

*Le Conseil municipal DECIDE* à la majorité des membres présents ou représentés, **de ne pas donner un avis favorable** à cette demande de prêt de salle par les associations conjointes Espoir pour les enfants du Laos et ASCAL.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

1. **DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNE AFSEP PAR L’ASSOCIATION NATIONALE DE PATIENTS DES SCLEROSES EN PLAQUES**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE à l’unanimité de ne pas subventionner** l’Association Française des Sclérosés en Plaques.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

**communications du maire**

1. Monsieur le Maire annonce que les travaux du Millery ont débutés et rappelle qu’ils sont financés par le SIVU des Aspres (ex SMF des Aspres).
2. La commune a passé commande de 2 véhicules électriques destinés aux services techniques.

Dans un premier temps les coopératives UGAP et UNADAERE ont été sollicitées car elles négocient en amont des prix pour les communes, cependant la négociation en direct avec le concessionnaire Renault des Saint Genis à été plus avantageuse et à permis de rester sous les seuils de marché.

1. Monsieur le Maire fait part d’ un courrier adressé par un cabinet d’avocat mentionnant la vente d’une maison sur un terrain de 125 m² en état d’abandon située au 8 rue Julien Panchot au prix de 50 000 € .

Ce prix paraissant élevé au vu des prix au m2 pratiqués sur la commune, une proposition à 40 000€ a été tentée. Cette offre a été refusée car un riverain s’est positionné au prix de 50 000.00€.

1. Monsieur le maire explique qu’il a reçu un mail de la part de Madame RIVOALLAN souhaitant discuter avec l’ensemble des conseillers municipaux d’une association d’aide alimentaire.

Madame RIVOALLAN prend la parole et présente le projet de l’association « Le Maillon Solidaire » ayant pour objectif d’instaurer un système de collecte au sein des établissements scolaires afin de récupérer les repas non consommés pour les redistribuer aux personnes dans le besoin. L’association prévoit d’élargir les ramasses sur le terrain des Aspres.

Madame BANTREIL, 2ème adjointe ajoute qu’elle souhaite en savoir un peu plus sur l’avancée des l’obtention des agréments concernant les réglementations d’hygiènes.

Monsieur le maire indique que la Directrice générale des services et Madame BANTREIL( intéressée et compétente au vu de ses expériences professionnelles passées), recevront ensemble le gérant de cette association.

1. Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la publication d’une offre d’emploi sur le site Emploi territorial pour le poste d’un responsable des services techniques. Il annonce que pour l’instant une trentaine de candidatures ont été déposées mais que seulement la moitié ont été retenues dans un premier tri.
2. M Mallavaud interroge M le Maire quant à l’avancée du PLU.

M le Maire reprend l’historique et précise que le PLU ne contiendra aucune avancée majeure du fait des contraintes la loi climat et résilience…De plus le PLU est voué à devenir PLUI (affaire à suivre…)

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h08

**Secrétaire de séance Brouilla le 22/02/2023**

**Le Maire**

**Pierre TAURINYA**